

▼ Ca se passe... p 2 à 5

[Transport](#)
[Marché](#)
[CMJ](#)
[Risques](#)
[Insertion](#)

▼ Dossier p 6 et 7

[Broyeur](#)

▼ Entre nous p 8 et 9

[Concours photo](#)
[Partage](#)
[Entreprises](#)
[Elections](#)

▼ Metro p 10

[Appel à projets](#)
[PLUI](#)

▼ Vie municipale p 11 et 12

[Travaux](#)
[Coléon](#)
[Nous ne pouvons pas aimer...](#)
[Mairie pratique](#)

Edito



L'été tire sa révérence et un nouveau cycle d'activités s'ouvre. Nous avons repris nos occupations habituelles, les enfants sont maintenant bien installés sur les bancs de leurs établissements scolaires et les associations s'occupent à nouveau de nos instants de loisirs.

Avec ce nouveau bulletin municipal nous allons reprendre le fil de l'actualité de notre commune.

Tout d'abord, et parce que la saison s'y prête, nous avons consacré notre dossier aux déchets verts et ce que nous pouvons en faire tout en respectant l'environnement. En partenariat avec la Metro, nous avons choisi d'être commune référente en la matière et de proposer aux habitants une alternative au brûlage. Vous saurez tout sur le broyage dans nos pages centrales.

Une autre initiative intéressante nous a été présentée par notre nouvelle secrétaire générale de mairie avec la mise en place d'un conseil municipal des jeunes dans le cadre du Temps d'Activité Périscolaire. Avec l'année électorale particulièrement dense qui se profile cette idée ne pouvait mieux tomber !

Et puis, il y a eu notre paysage qui en début d'été a été soumis à un glissement de terrain. Si cet événement est passé inaperçu pour beaucoup, force est de constater que les risques naturels sont bien réels chez nous. Il nous rappelle aussi que la nature reste imprévisible même s'il nous semble avoir tout calculé avoir tout envisagé. Un risque naturel nous force, quoiqu'il en soit, à une certaine forme d'humilité.

Vous pourrez dans ce numéro glaner ce qui a fait notre actualité durant l'été, et ce qui la fera dans les mois à venir.

Pierre Faure
Maire de Quaix-en-Chartreuse

Transports en commun

Très récemment, et à l'initiative des élus de Quaix-en-Chartreuse et Saint-Martin-le Vinoux, une réunion a eu lieu avec les représentants du SMTC au sujet de l'amélioration de l'offre de transport en commun sur la ligne Quaix/Grenoble par Clémencière. Extension de ligne et/ou parking relais sont les options qui seront étudiées et qui feront notamment l'objet d'une enquête auprès des habitants d'ici la fin de l'année. **Soyez donc attentifs aux informations transmises sur les panneaux d'affichage et sur www.quaix-en-chartreuse.fr**

RAPPEL : Le SMTC nous demande de vous indiquer que les horaires des services scolaires sont disponibles sur le site Tag.fr à l'adresse : <http://www.tag.fr/181-dessertes-scolaires.htm> et que ce service peut être emprunté par les usagers non scolaires munis de billet sous réserve de place disponible. Vous y trouverez notamment les horaires des services scolaires reliant La Méairie, Maupertuis à l'école de Quaix et au collège Chartreuse.



Un marché qui se "muscle"

Présents depuis maintenant six mois, les commerçants du marché ont pris leurs marques et les consommateurs aussi. Le rendez-vous "courses" du dimanche matin devient un incontournable de la vie de notre village.

Des produits de qualité nous sont en effet proposés et l'espace dédié à ce marché offre un espace de convivialité où les conversations s'engagent, où l'on fait de nouvelles connaissances avec les habitants d'autres hameaux voire des communes voisines.

Sur le nouvel espace créé en face de la mairie, nous allons pouvoir choisir nos légumes, converser, boire un café ou un jus de fruit en toute sécurité à l'abri du passage des voitures.

Si durant l'été certains de nos commerçants ont pris, comme beaucoup d'entre nous, quelques jours de congés ils sont à nouveau présents depuis septembre. L'offre de produits est à nouveau diverse et variée : du pain et des pâtisseries, de la viande, des fruits et légumes, des fleurs, du fromage. De quoi assurer notre quotidien alimentaire pour la semaine.

Il faut savoir que chacun des commerçants a à cœur de nous proposer le meilleur, comme le primeur qui va ouvrir un étal de produits bio conséquent début octobre.

Il faut rappeler que les commerçants sont à votre disposition si vous avez des commandes spéciales il suffit simplement de les prévenir par téléphone ou mail 48 heures à l'avance et le dimanche vous êtes servis !

- » Boulangerie/pâtisserie : 06 11 64 24 78
- » Fruits et légumes « K. Primeur » : 06 66 90 20 63
- » Viande « Ferme de Pré Morin » : 06 31 74 07 00
- » Traiteur « Au petit Chartrousin » : 06 32 37 98 32
- » Fromage, crèmerie et charcuterie « La fromagerie d'Hélène » : 06 19 17 79 37 ou lafromagerie.dhelene@gmail.com

Vous retrouverez prochainement ces coordonnées mises à jour sur notre site internet où une page sera consacrée à l'économie locale (voir article page 9).

Vous le savez, la présence de commerces en milieu rural demeure dépendante de la fidélité de sa clientèle. Alors parlez-en autour de vous et dans les communes limitrophes. Plus nous serons nombreux, plus notre village retrouvera son âme de village et plus son activité économique deviendra pérenne.

Le cadeau de Noël des commerçants du marché de Quaix

Comme le marché sera fermé le dimanche 25 décembre, les commerçants nous offrent la possibilité d'être présents le samedi 24 décembre de 14 h 30 à 18 heures à l'emplacement habituel.

Si vous voulez passer des **commandes** particulières comme un plateau de fromages, une pièce de viande spécifique, un plat traiteur pour une grande tablée, un gâteau, des fruits et légumes, ou encore une composition florale,... appelez au moins **15 jours avant** pour que les commerçants préparent leurs commandes dans de bonnes conditions.

Passé ce délai il faudra faire avec ce qu'ils auront sur leurs étals, ce qui est déjà appréciable.

Le conseil municipal des jeunes

La rentrée scolaire s'est déroulée dans les meilleures conditions possibles et les enfants ont fait connaissance, ou retrouvé, les 3 enseignantes de notre école primaire : Virginie Ganzer, Denise Texeira et Chrystelle Henry. A noter une nouveauté pour les TAP : le "petit citoyen" et son conseil municipal.

Depuis qu'elles sont mises en place, les activités périscolaires ont beaucoup de succès auprès des enfants de l'école. Cette année encore, grâce aux intervenants locaux, les élèves pourront s'initier à ces nouvelles activités de 16 h 30 à 17 h 15 pour les "grands" des classes élémentaires tout comme les "petits" des maternelles. Au programme de cette année :

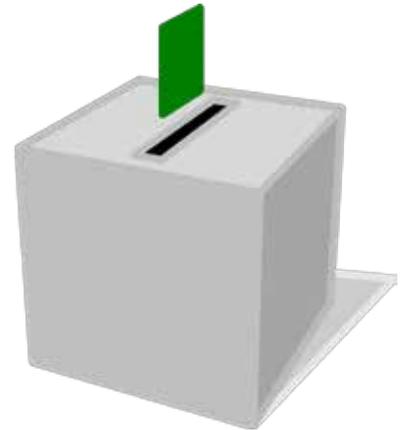
Pour les maternelles :

- Raconte-moi une histoire
- Jeux collectifs

Pour les primaires :

- Arts Plastiques
- Graines de sciences
- Le petit citoyen

Les horaires et les conditions d'inscription vous seront communiqués directement à la mairie et sur le site internet www.quaix-en-chartreuse.fr



ZOOM sur "Le petit citoyen"

Ce TAP a pour but d'expliquer par des moyens ludiques, aux élèves de CM1 et CM2, comment fonctionnent notre Etat et une mairie. Des élèves de CM1 pourront même devenir s'ils le souhaitent, membres d'un Conseil Municipal des Jeunes (C. M. J.), qui sera installé sur la commune à la fin décembre 2016. Ce C. M. J. va permettre à 7 élèves des classes de CM1 de l'école publique de Quaix-en-Chartreuse, motivés et disponibles, de participer à la vie de la commune. Ces jeunes doivent bien-sûr résider sur la Commune.

Le C. M. J. vise à développer leur participation citoyenne dans l'élaboration de divers projets. C'est un moyen pour eux de s'exprimer, de découvrir, de participer et d'agir dans leur commune.

Pour rendre très officielle cette démarche, le Conseil municipal (d'adultes) de Quaix-en-Chartreuse en a voté le principe lors de sa séance du 21 septembre 2016 et le reconnaît comme porte-parole de la jeunesse.

Les objectifs du C.M.J :

- Participer à la vie de la commune : les élus du C.M.J représentent les jeunes de la commune. Ils peuvent donner leur avis sur certains projets et peuvent être consultés lors de décisions les concernant.
- Élaborer des projets : les jeunes participent à la vie de la commune en préparant et en proposant des projets concrets.
- Renforcer la place des jeunes dans la société. Ainsi les jeunes dialoguent et échangent avec les adultes. Le C.M.J. devient alors le lien entre le Conseil Municipal d'adultes et les jeunes de la commune. Il joue en fait un rôle important dans la circulation de l'information et permet d'initier les enfants à la citoyenneté et à la démocratie.

Une réunion d'information sur cette nouvelle activité « Le petit citoyen » et le C. M. J. est programmée à l'école le jeudi 10 novembre 2016. Il sera expliqué aux jeunes ce qu'est un conseil municipal de jeunes, les principes de candidature et de campagne électorale ainsi que les modalités de vote. Les jeunes intéressés auront alors jusqu'au vendredi 25 novembre 17h pour déposer leur candidature en mairie ou auprès de leur enseignant référent. La campagne sera alors ouverte jusqu'au vendredi 09 décembre. Les élections auront lieu en Mairie le mercredi 15 décembre en matinée et les résultats affichés en mairie dans l'après-midi. Le conseil municipal des jeunes sera officiellement installé le mercredi 21 décembre à 18h30 en présence des parents et sera présenté au conseil municipal d'adultes lors du conseil municipal le soir même.

De plus, l'année électorale 2017 sera une bonne façon de voir la mise en pratique de la démocratie de façon très concrète.

Les risques naturels aussi à Quaix

Même si la cartographie de notre commune indique des zones soumises aux risques naturels il est toujours difficile de se rendre à l'évidence quand un glissement de terrain survient. C'est l'expérience que nous avons vécue au début de l'été tout au bout de la route de la Méairie.



15 ruches détruites, emportées avec ses abeilles par une coulée de boue, c'est le constat que fait avec émotion l'apiculteur Nicolas Corelli au petit matin du 19 juin dernier. C'est vrai que tout ceux qui étaient présents sur place ont constaté les dégâts avec incrédulité. Quand la nature s'exprime nous ressentons toujours, à degrés divers, notre vulnérabilité.

C'est bien le résultats d'un printemps particulièrement pluvieux avec des précipitations très excédentaires qui est à l'origine de cet événement exceptionnel.

Selon les indications des spécialistes de RTM (Restauration des Terrains en Montagne) et de l'Office National des Forêts, la coulée boueuse superficielle très liquide, donc rapide, représentait tout de même une masse totale éva-

luée de 20 000 à 40 000 m³. Sur son passage, qui est encore très visible lorsqu'on se trouve sur le versant en face, au niveau de Fontvielle, on voit bien que les arbres ont été emportés et qu'une saignée marron pâle apparaît, comme une cicatrice.

Si cette coulée, partie d'une altitude de 920 mètres, a dévalé essentiellement sur une zone boisée et de prairies, elle a néanmoins coupé la route de la Méairie juste avant les dernières maisons du hameau. La boue a en effet recouvert la route sur 60 mètres, emportant avec elle des poteaux électriques et du téléphone. En dommage collatéral, cette coupure a privé les communes de Sarcenas et du Sappey en Chartreuse de liaison internet.

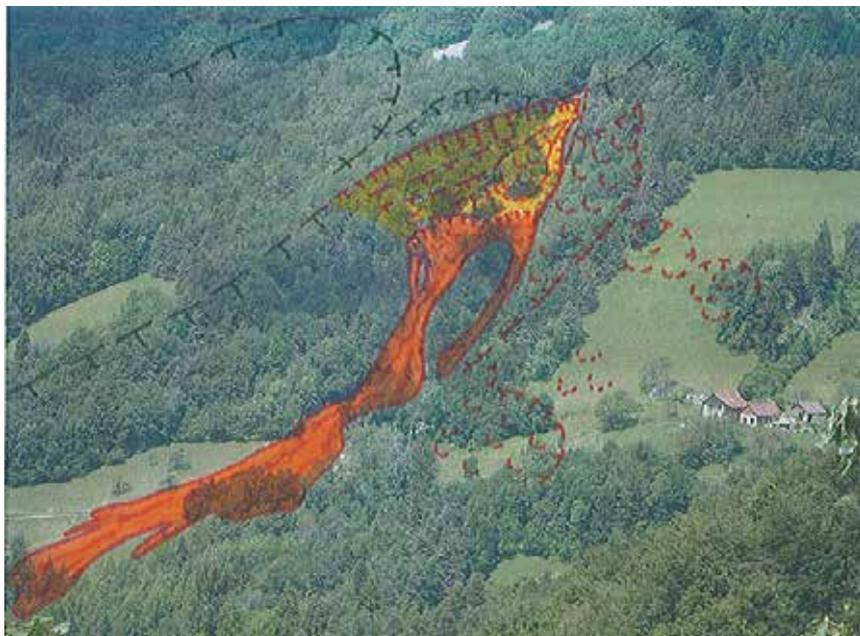
Les élus de la commune, alertés par les habitants ont été très prompts à réagir et dès les premières heures du 19 juin des engins étaient déjà à l'œuvre pour évacuer les quelques 400 m³ de boue qui bloquaient la route. C'est l'entreprise TTP, mandatée par les services de la Métropole, qui a fait ce travail dans un temps record avec de nombreuses noria de bennes totalement remplies, pour permettre aux habitants du bout de la Méairie de circuler normalement le plus rapidement possible.

Si les ruches sont une perte conséquente pour l'apiculteur, fort heureusement aucun bétail ne pâturait dans cette zone. Pour les dommages subis par l'apiculteur, les élus ont décidé de prendre une délibération permettant une exonération du loyer de la miellerie, le temps que cette dernière reprenne une activité normale.

Ce secteur va faire l'objet d'un suivi bisannuel et des mesures d'alerte sont à l'étude par la Métropole et la commune.

Source : ONF-RTM ©2016

Glissement interprété >



Quand l'insertion passe par nos chemins

Il est parfois des débuts de vie plus compliqués que d'autres. Ils ont connus des milieux familiaux difficiles, voire nocifs, ont fait des erreurs de jeunesse. Quand la vie n'est pas un long fleuve tranquille certaines expériences peuvent participer à trouver une nouvelle voie, à changer un destin.

Le début de leur vie a, pour certains, été chaotique, pour d'autres, douloureux, tous n'ont pas connu ce qu'un enfant devrait normalement vivre. Alors pour leur permettre de se reconstruire, de reprendre foi en l'avenir, ces enfants (mineurs) sont, sur décision d'un juge, placés par l'Aide Sociale à l'Enfance dans des établissements spécialisés en internat. Ils sont scolarisés dans les établissements de Saint-Egrève, Saint-Martin-le-Vinoux ou encore Grenoble.

Ils sont encadrés par des éducateurs spécialisés qui les accompagnent pour reprendre pied dans la société, pour qu'ils deviennent des adultes "d'aplomb".

Cet été donc, des jeunes adultes pensionnaires des « Maisons d'enfants Le chemin » à Saint-Egrève sont intervenus pour débroussailler et rendre praticables certains des chemins ruraux de la commune, pour entretenir les rigoles. Cette action s'inscrit dans un programme de plusieurs mois voire plusieurs années qui prévoit la remise en état des chemins les plus envahis par la végétation durant les vacances scolaires. Une convention est ainsi passée entre la mairie et "Le chemin" pour acter ces interventions.

Basé sur le volontariat, on leur propose ce travail et ils disposent de leur décision. On est ainsi certains qu'ils désirent participer, qu'ils souhaitent s'engager dans l'aventure.

Sur le terrain des jeunes de 13 à 18 ans, garçons et filles, (en tout 20 jeunes sur 2 chantiers) ont travaillé durant 6 heures par jour de 10 h à 16 heures, encadrés par deux éducateurs : un référent chantier et un éducateur d'internat.

Ils se sont tellement donnés à Quaix qu'ils étaient en avance sur le programme établi par les responsables de l'établissement public et de la mairie. Même si, parole d'écu, "compte tenu de la météo le travail n'était vraiment pas facile". D'ailleurs, à l'occasion du premier chantier il a beaucoup plu et ces jeunes ont vu le fruit de leur travail quand l'eau suivait le chemin des rigoles fraîchement rendues à leur utilité.

Comme le rappelle le cadre socio-éducatif chargé du projet, le chantier est un moyen, il n'est pas une fin en soi. Tout comme le sport, les sorties culturelles, il permet d'instaurer une relation de confiance, de mieux se connaître pour mieux appréhender ses difficultés et ses potentiels.

Pour effectuer leur tâche, ils disposent d'outils essentiellement manuels car le travail à la main permet la continuité de la relation, de rester dans un vrai collectif. A cet égard, les grosses équipes d'une dizaine de jeunes permettent de mettre en valeur les capacités personnelles de chacun et bien souvent le côté individualiste peut être gommé.

Un des éducateurs estime même que cet été fut un des plus constructif qu'il ait vécu.

Avec ces différents chantiers les jeunes s'approprient la valeur travail, celle du collectif, l'utilité publique et la relation à l'autre.

Dans ce cas, le temps n'a pas beaucoup d'importance, à titre d'exemple l'entretien du Gier à Givors a duré plus de 10 ans pour rendre à la rivière son aspect originel ! D'ailleurs, pourquoi ne pas envisager d'autres chantiers en collaboration avec des associations de protection de l'environnement ?

Cette action reste bénévole mais ne peut s'appliquer chez les particuliers. Et comme les élus sont très satisfaits du résultat ils vont faire, en remerciements, un don à la structure éducative et pérenniser cette expérience.



LES DECHETS VERTS EN QUESTIONS LES DECHETS VERTS EN QUESTIO

Des mesures comme l'arrêté préfectoral classant "le massif forestier de notre commune à risque d'incendie" de préserver la qualité de l'air dans le département de l'Isère" nous ont incité à trouver une solution alternative. Nous sommes allés nous rapprocher de la Métro pour envisager la possibilité de mettre un broyeur à disposition des habitants. Mais le broyage des végétaux ça va plus loin...

■ Pourquoi broyer ?

Il y a les textes auxquels nous devons nous conformer bien-sûr comme nous venons d'en parler dans notre introduction, mais l'utilité du broyage va plus loin.

Lorsqu'on travaille la terre on sait qu'elle suit un éternel recommencement et qu'elle se nourrit aussi de ce qu'elle a produit. Alors pourquoi aller chercher plus loin ce que le cycle de vie nous montre en permanence ?

Donc, vous avez élagué vos arbres, taillé vos haies, alors sachez que le résultat du broyage peut être utilisé pour "pailler" les massifs de fleurs ou de légumes et éviter la repousse des "mauvaises" herbes et des arrosages trop fréquents. Il peut servir aussi pour passer à pieds secs sur une terre humide.

Bref le "broyat" est utile au jardin mais pas seulement.

● Broyer ses végétaux participe aussi à la réduction des déchets dans les déchetteries et des allers-retours en voiture les acheminant.

● Vous le constaterez très vite le volume de vos déchets est aussi considérablement réduit. D'ailleurs lorsque le "broyat" est suffisamment réduit il peut tout à fait être ajouté au compost. Et plus tard servir de fertilisant à vos nouvelles plantations.

● Et voilà, nous sommes revenus au cycle perpétuel de la vie.

● C'est Marguerite qui va être contente...



■ Qui utilise le broyeur ?

Comme nous le disions plus haut, Quaix est devenue commune référente pour l'utilisation du broyeur. Cela ne veut pas dire qu'elle a l'exclusivité de l'utilisation de ce matériel mais qu'elle en organise le calendrier des prêts et qu'elle en assure le stockage.

Lorsque l'on parle de prêt, on ne parle pas seulement de prêt aux habitants de Quaix mais aussi de prêt aux communes voisines qui ont souhaité participer à cette démarche écologique et solidaire. En effet, le broyeur est partagé entre 4 communes que sont : Sarcenas, le Sappey, Noyarey et Quaix-en-Chartreuse. Une 5^{ème} commune devrait très prochainement rejoindre ce groupe, il s'agit de Proveysieux.

Un planning annuel est établi, le broyeur est ainsi disponible à tour de rôle dans les communes adhérentes. Comme les communes sont au nombre de quatre, toutes les 4 semaines le broyeur est disponible durant une semaine.

■ Quel partenaire écologique ?

Pour la mise en œuvre, si Quaix-en-Chartreuse a été particulièrement active dans la réalisation de ce projet, le financement du matériel par la Métro a été déterminant pour que ce projet aboutisse. Ainsi Grenoble-Alpes Métropole a consacré 15 000 euros pour l'acquisition du matériel (une somme identique a été consacrée pour l'utilisation d'un broyeur dans une autre zone).

Il faut savoir que les élus de notre commune ont été particulièrement mobilisés et n'ont pas ménagé leur temps pour aller sur le terrain, voir comment cela se passait dans une autre métropole, pour participer à de nombreuses réunions de montage du dossier, pour rencontrer les revendeurs de matériels, etc.

LES DECHETS VERTS EN QUESTIONS LES DECHETS VERTS EN QUES

ou encore celui, de forte contrainte, "portant réglementation du brûlage des végétaux à l'air libre (...) en vue alternative au brûlage des végétaux issus de nos jardins ou de nos travaux d'égavage. Ainsi les élus de la mairie se C'est aujourd'hui chose faite et Quaix devient commune référente en la matière.

J'ai besoin du broyeur, qu'est ce que je dois faire ?



Les modalités du prêt sont affichées maintenant depuis quelques semaines sur les panneaux de la commune et sont disponibles sur www.quaix-en-chartreuse.fr, mais cela est plus simple et pour certains plus pratique de retrouver ces informations dans ce bulletin.

Donc, si vous voulez bénéficier du prêt du broyeur il faut vous assurer de sa disponibilité sur notre commune (une semaine toutes les 4 semaines) . Ainsi, prochainement, les semaines 40 et 44 du mardi midi au lundi soir suivant. Et vous devez vous adresser à la

mairie aux horaires d'ouverture du secrétariat pour vous inscrire.

Ensuite, il faut vous engager, **en contrepartie de la gratuité du prêt du matériel**, à utiliser le "broyat" chez vous pour le compostage de ses déchets fermentescibles ou le paillage des plantations, plates bandes et massifs. Il vous sera demandé un chèque de caution de 1 000 euros qui vous sera restitué après un contrôle de l'état du matériel à la fin du prêt.

Très concrètement, le broyeur est monté sur une remorque et il est équipé d'un moteur thermique. Il permet le broyage de branches dont le diamètre n'excédera pas 10 cm. Pour le transporter, votre véhicule doit être équipé d'une boule de remorquage et faire impérativement plus de 1340 kg de poids à vide.

Lorsque vous viendrez réserver le broyeur en mairie vous devrez produire :

- une photocopie de la carte d'identité
- une photocopie d'un justificatif de domicile
- une photocopie de la carte grise du véhicule tractant
- une attestation d'assurance "responsabilité civile" en cours de validité
- un chèque de caution de 1 000 euros libellé à l'ordre du "Trésor public" (qui vous sera restitué au retour du matériel)

Est-ce que l'on peut emprunter le broyeur pour le travail de plusieurs personnes ?



Oui, mais il est important de savoir que lorsque, par exemple, un ensemble de voisins souhaite emprunter le broyeur pour rentabiliser son déplacement ou agir par solidarité entre habitants, **la responsabilité du matériel et des conséquences de son utilisation revient à la personne qui l'a emprunté.**

Il faut donc qu'il y ait un véritable rapport de confiance dans le groupe. De plus, il faut toujours pouvoir localiser l'appareil.

Quaix "paparazzé"

"La salle du conseil municipal est pas mal, mais elle est un peu triste. On pourrait peut-être faire une expo photo permanente pour l'égayer ?". C'est schématiquement la teneur de la réflexion que nous a soumise Catherine Robert, dynamique présidente du Quaix des Artistes. Et bien sûr, à la mairie, nous avons été très enthousiastes pour accompagner cette idée.

Un concours photo est donc dès à présent lancé. Trois thèmes sont proposés : les gens, les paysages, les animaux à Quaix et 3 catégories participeront : les adultes, les adolescents et les enfants.

Alors à vos appareils photo ou smartphones et capturez ce qui vous semble beau, original, surprenant, bref, ce qui peut faire LA photo "remarquable".

Pour ce concours, un jury se rassemblera début décembre pour choisir la meilleure photo dans chaque thème et pour les 3 catégories en lisse. Ce jury sera composé d'un représentant du Quaix des artistes, un représentant de la mairie, d'un représentant des ados et d'un des enfants.

Les photos primées seront encadrées grâce à une subvention de la mairie et seront exposées pendant un an dans la salle du conseil municipal. A l'issue de ce délai la photo encadrée reviendra à son propriétaire et un nouveau concours sera ouvert.

Les modalités de réception des photos seront prochainement indiquées sur le site internet de la mairie, et sur le forum de discussion : <https://fr.groups.yahoo.com/neo/groups/quaix/info>. Cette année le délai est un peu court mais l'an prochain nous envisageons, avec l'accord de l'auteur, de faire la carte de vœux de la mairie avec le meilleur cliché.



"Sharetreuse" ou le partage à l'échelle d'un massif



Toute fraîchement créée, cette association propose de faciliter l'échange, le partage et l'entraide entre les habitants du massif de la Chartreuse et de favoriser le développement local et durable.

Pour cela elle a "construit" une plateforme internet www.sharetreuse.fr permettant de déposer des annonces de partage d'objets, de partage d'activités, d'achats groupés, d'entraide et de services mais aussi d'infos sur la vie locale.

L'utilisation du site est ouverte à tous les particuliers et professionnels résidant en Chartreuse. Gratuit, simple et rapide, vous partagez mais n'avez aucune obligation de réciprocité. En effet, le site incite simplement à un partage gratuit ou un échange en nature. Grâce à cette plateforme facilitant la mise en relation et la mutualisation des actions locales, l'association souhaite favoriser le lien de proximité, diminuer notre consommation et nos dépenses en favorisant la mutualisation, réduire notre impact environnemental et dynamiser la vie locale. Le site est encore en phase de test mais nous vous invitons à en prendre possession dès aujourd'hui en commençant à partager.

Par ailleurs, l'association recherche des bénévoles et lance un appel au financement participatif.

Alors rendez vous sans plus attendre sur www.sharetreuse.fr pour en savoir plus.



Entreprises : signalez-vous



Vous avez créé une entreprise, une activité de service et son siège social se situe à Quaix-en-Chartreuse. Nous envisageons de parler de vous sur le site internet de la mairie dans la rubrique économie. Les habitants ne vous connaissent peut-être pas, alors, vous qui avez des savoirs-faire : faites les connaître.

Nous vous proposons de nous faire parvenir un texte d'une dizaine de ligne pour décrire votre activité, accompagné d'un visuel : photo, logo et du lien vers votre site, un blog, sur l'adresse mail : communication@quaix-en-chartreuse.fr. Dans un premier temps nous les ferons paraître dans l'ordre d'arrivée des messages. Nous envisagerons ensuite, en fonction des réponses, de faire une présentation par secteurs d'activités.



Cette démarche est totalement volontaire de votre part et vous disposerez d'un droit de rétractation à tout moment.

2017 année électorale ++



Cette année 2017 sera marquée par plusieurs rendez-vous électoraux :

- Élection du Président de la République le dimanche 23 avril pour le premier tour et le 7 mai pour le second tour. Le Président de la République est élu pour 5 ans.
- Élection des 577 députés (législatives) le dimanche 11 juin pour le premier tour et dimanche 18 pour le second tour. Le mandat d'un député dure 5 ans.
- Les sénatoriales auront lieu, quant à elles, le dimanche 24 septembre 2017 toutefois vous ne serez pas appelés aux urnes car ce scrutin concerne un collège d'électeurs dit "grands électeurs" que sont les députés, conseillers régionaux, les conseillers départementaux et les délégués des conseils municipaux. Un sénateur est élu pour 6 ans.

2017 sera donc une année où **nous aurons besoin de bonnes volontés** pour tenir le bureau de vote. Pour cela il faut simplement être majeur et inscrit sur la liste électorale de la commune. A Quaix le bureau de vote est ouvert généralement de 8 heures à 18 heures (une confirmation est faite quelques jours avant le scrutin) et demande la présence de trois personnes en permanence. Il faut savoir que les 10 heures d'ouverture du bureau de vote sont découpées en plages de 2 heures pour permettre un roulement d'équipes. 15 personnes sont ainsi mobilisées, chacune pendant 2 heures, pour un dimanche d'élection.

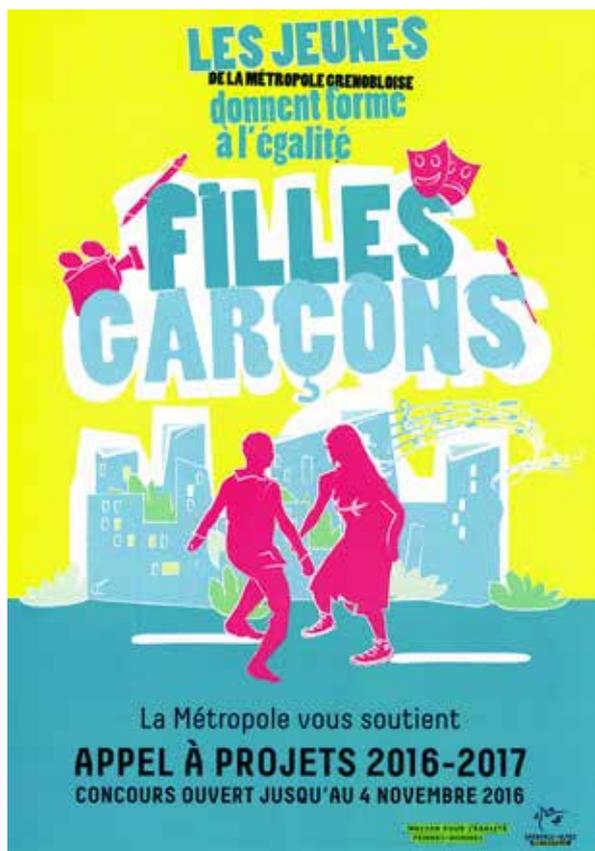
Si vous voulez tenter l'expérience, faites vous connaître à la mairie. Nous vous accueillerons avec grand plaisir.

Les enfants du jeune conseil municipal (voir page 3) vivront également avec un intérêt tout particulier, en situation réelle, un moment important de notre démocratie.

Juste pour connaître les prochains rendez-vous électoraux :

- En 2019 pour les Européennes (le conseiller européen est élu pour 5 ans)
- En 2020 pour les Municipales (le maire et son conseil municipal sont élus pour 6 ans)
- En 2021 pour les Départementales (le conseiller départemental est élu pour 6 ans)
- En 2021 pour les Régionales (le conseiller régional est élu pour 6 ans)

La Métropole ça m'intéresse



Appel à projets 2016-2017

Comme chaque année, Grenoble-Alpes Métropole organise un appel à projets pour les jeunes de 7 à 26 ans. Cette année le thème en est :

" l'égalité femme/homme".

Donc : "Si vous avez des envies, des idées de projet, pour favoriser la mixité, le respect mutuel, ouvrir les esprits et imaginer de nouvelles façon de vivre ensemble, sortir des stéréotypes, lutter contre les discrimination et la violence.... Faites-le voir, faites-le savoir !"

Vous pouvez télécharger le dossier de candidature et le règlement sur www.lametro.fr et sur www.maison-egalite-femmes-hommes.fr

Ou téléphoner à la Maison pour l'égalité Femme-Hommes

Ou envoyer un mail à maison-egalite@lametro.fr

A vous de faire entendre votre voix, à vous de faire passer vos idées.

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal : où en sommes nous ?

L'élaboration du **P**rojet d'**A**ménagement et de **D**éveloppement **D**urable (PADD) est une étape obligatoire dans l'élaboration du PLUi , il est le fruit d'un large travail participatif de l'ensemble des communes. En effet, cinq séminaires, plusieurs ateliers avec des urbanistes, de nombreux rendez vous dans les communes ont été organisés pour élaborer les livrets communaux.

Il contient également la prise en compte des attentes de la population remontées par la concertation notamment par le biais :

- » de "Cartcipe", l'outil de participation mis en ligne (8 participations pour Quaix)
- » du forum de lancement avec ses 8 ateliers publics et des ateliers spécifiques
- » du panel citoyen PLUi /Habitat
- » et de la contribution du conseil de développement

Après cet important travail, voici le moment de débattre des orientations générales du PADD. Il y aura donc un débat dans les 49 communes, puis viendra le grand débat d'orientation général du PADD en conseil métropolitain.

Le calendrier se déroule comme suit :

- » Courant octobre chaque commune disposera d'une version du PADD et un livret sur ses orientations propres, et ses particularités.
- » Le 23 novembre : débat PADD en conseil municipal de Quaix en Chartreuse.
- » Début décembre se tiendra à la Métro une conférence des maires et une commission durable élargie.
- » Le 16 décembre débat en conseil métropolitain.

Si vous voulez en savoir plus, rendez-vous sur :

<http://www.lametro.fr/937-plan-local-d-urbanisme-intercommunal.htm>

Les travaux



Pour l'année 2016, la liste des travaux à réaliser est presque bouclée.

Ainsi le parking au centre du village se termine et nous pourrons bientôt y installer le marché du dimanche matin, il nous reste à le pourvoir de bornes électriques.

Des systèmes d'éclairage à détecteurs de présence ont été posés sur plusieurs points de la commune :

- ▶ A l'extérieur de la salle polyvalente avec des plots lumineux qui remplacent ceux à minuterie.
- ▶ Sur le cheminement pour accéder aux logements et à la salle de la Cure qui bénéficie désormais d'un éclairage par spots.
- ▶ L'éclairage de la montée d'escalier menant à l'école, la crèche et la bibliothèque ainsi que l'éclairage extérieur de l'école fonctionnant avec une minuterie sont modifiés et fonctionnent maintenant avec ces détecteurs.

A noter que ces travaux devraient permettre une importante économie d'énergie.

Dans deux salles de classe l'alimentation des vidéoprojecteurs a été revue, pour permettre de les fixer en hauteur. Dans une des classe une rampe de prises électriques pour l'informatique a été installée.

Un groupe de jeunes du Foyer de Saint Egrève, accompagné de leurs éducateurs, a creusé à la main des rigoles sur le chemin menant au Rachais et il a également nettoyé le chemin des Clos à L'Aragnat. Nous aurons encore du travail pour eux pendant les prochaines vacances scolaires (débroussaillage et nettoyage autour de la ruine de la maison située sur le terrain communal, sous La Frette) (cf. article p. 5).

Le service technique s'est aussi consacré à l'entretien des espaces verts, au nettoyage des deux locaux se situant de part et d'autre de l'église. Les agents ont également procédé au curage des rigoles, à la création d'un accès au local sous le garage vers l'école, aux réparations diverses autour et dans les bâtiments communaux, ainsi qu'à l'entretien des abords de l'école pour accueillir les enfants à la rentrée.

Point sur le chemin du Coléon

Des automobilistes peu scrupuleux avaient pris l'habitude d'emprunter ce chemin à une vitesse non adaptée, notamment le matin à l'heure de la rentrée des classes, ce passage servant de raccourci. Ce comportement a généré un mécontentement très légitime de la part des riverains.

Pour remédier à ce problème, en concertation avec les services de la voirie de la Métropole, plusieurs solutions ont été envisagées :

- ▶ mettre des ralentisseurs fixes
- ▶ mettre des ralentisseurs escamotables
- ▶ inverser le sens interdit

Nous avons retenu la solution de mettre le Chemin du Coléon interdit dans le sens place du village – Coléon et ce, jusqu'à la hauteur du Chemin de Lombardie, avec une dérogation pour le déneigement qui empruntera ce chemin en contre sens. Des panneaux indicateurs vont être installés.

Ce choix a été motivé par le fait que les ralentisseurs fixes, construits en béton, seraient très abîmés voire arrachés lors du déneigement et que les ralentisseurs escamotables doivent être enlevés pendant la période hivernale, c'est-à-dire du mois de novembre au mois d'avril, donc pendant 6 mois le problème persiste. De plus, il faut savoir que ces ralentisseurs apportent une importante nuisance sonore aux riverains. C'est pour l'ensemble de ces raisons que le sens interdit jusqu'alors dans le sens de la montée, a été inversé et privilégié.



NOUS NE POUVONS PAS AIMER...

Voir les enfants livrés à eux mêmes, notamment les soirs où l'association O'bavardage organise ses rendez-vous festifs (mais aussi lors des autres événements ou fêtes de village). Quand les parents discutent dans les jardins de la cure les gamins jouent et font du vélo dans tous les sens sur la route qui traverse le village alors que les véhicules circulent. Si les queylards connaissent ce rendez-vous et lèvent le pied de l'accélérateur, il n'en est pas de même pour les conducteurs de passage (même si la vitesse au centre-bourg est limitée à 30 km/h !).

Le 9 septembre, jour de concert, un jeune garçon sur un vélo à déboulé du haut du champ situé entre la mairie et la salle polyvalente et, sur sa lancée, a débouché sur la route. On ne peut qu'avoir froid dans le dos lorsqu'on imagine ce qui aurait pu se produire si une voiture était passée à ce moment précis.

Qui serait responsable dans ce cas ? Nous tous, à différents degrés ! Car il n'y a pas de solution unique à ce problème il nous revient, ensemble, de limiter les risques.

De fait, nous avons, en mairie, discuté de ce problème avec les organisatrices qui, bien conscientes du problème, font régulièrement un rappel à la sécurité (et à la propreté). Toutefois des solutions matérielles, comme l'installation de barrières, l'affichage, ne peuvent pas tout résoudre. Alors nous ne le répéterons jamais assez : parents, soyez vigilants, vos enfants disposent d'un très bel espace de vie à Quaix mais pas sur les routes ! Expliquez leur, c'est votre responsabilité.

Informations pratiques

NOUS JOINDRE



Les services administratifs

Téléphone : 04 76 56 82 66

Fax : 04 76 56 82 20

E-mail : mairie@quaix-en-chartreuse.fr ou le formulaire contact du site internet

Adresse postale : 15, place Victor Jaillot - 38950 - Quaix-en-Chartreuse

Le service scolaire et périscolaire

Téléphone : 04 76 56 40 07

E-mail : administration@quaix-en-chartreuse.fr

Les services techniques (pour signaler un problème sur la voirie communale ou sur un équipement géré par la commune)

E-mail : st@quaix-en-chartreuse

Pensez-y, beaucoup
d'informations pratiques sont
disponibles en ligne sur notre site :
www.quaix-en-chartreuse.fr

NOUS RENCONTRER

Les permanences des élus

- > Pierre Faure, maire
- > Jean-Luc Poulet, chargé des affaires scolaires
- > Marie-Christine Viance-Dumolard, chargée de la communication et de la vie publique
- > Yves Thévenin, chargé des services techniques

vous reçoivent sur rendez-vous.

Les permanences du secrétariat

lundi de 13 h 30 à 17 h 00
mercredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 00
vendredi de 14 h 00 à 18 h 30

RENCONTRER LE DÉPUTÉ DE LA 5^{ème} CIRCONSCRIPTION

Permanences de Pierre Ribeaud
Député de la 5^{ème} circonscription
77, place de la Mairie - 38660 - La Terrasse
Téléphone : 04 76 92 18 96
Fax : 04 76 93 18 98
E-mail : pierre.ribeaud@orange.fr

A NOTER
Tous les dimanches matins de
7 h 30 à 12 h 00
marché à Quaix
on y peut acheter du pain, des
pâtisseries, des primeurs, des
produits laitiers, des fleurs, de la
viande...